

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2013 À 18 h 30

L'an deux mil treize, le mardi 19 novembre, à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué le 12 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLEMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

Madame Aline CLEMOT a été élue secrétaire de séance.

2013/11/01/01 - CONVENTION CDCHS : TRANSFERT

Lors d'une rencontre sur le site de la CDCHS le 15 juillet 2013, Messieurs TISSANDIER et ARNAUD ont fait part à Monsieur BELOT de la demande du conseil municipal de Rouffiac, à l'occasion du départ forcé de la CDCHS de la commune vers la CDA de Saintes, à savoir une dotation en numéraire.

Mandaté par Monsieur BELOT, Président de la CDCHS, Monsieur RAPITEAU, accompagné de Madame Carine WILFART, rappelle au conseil municipal les travaux déjà financés par Jonzac depuis 20 ans, soit 110 000 € (à l'aire de loisirs principalement) ; il propose de continuer de financer des aménagements à l'aire de loisirs du bord de Charente sous couvert d'une convention. Il précise qu'à défaut d'accord amiable sur cette proposition, il ne sera, en aucun cas, versé de somme d'argent.

Le montant des travaux est estimé à environ 105 000 €, c'est-à-dire la trésorerie de la CDCHS au 31/12/2012 multiplié par le pourcentage que représente la population de Rouffiac au sein de la CDCHS, soit $14\,400\,000 \times 0,73\%$.

Mr ARCHAMBAUD insiste sur le fait que les travaux sont pris en valeur brute sans tenir compte des amortissements ni de ce que la CDCHS a perçu des rouffiacais via l'imposition.

Mr GUELIN voudrait plus de détails sur les travaux proposés et à quel montant ils seraient assumés et regrette de n'avoir aucun chiffre pour comparer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette proposition est déclarée irrecevable par le conseil municipal qui souhaite obtenir des précisions, et éventuellement l'arbitrage, de Madame la Préfète et des Services fiscaux.

Monsieur le Maire s'engage à rencontrer de nouveau Monsieur BELOT afin d'explicitier la présente décision.

2013/11/01/02 - CONVENTION CDCHS : CIMETIÈRE

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité pour la commune de bénéficier de l'intervention d'une équipe de personnes recrutées en CAE et Contrat d'Avenir par la CDCHS dans le cadre d'un chantier d'insertion en restauration du petit patrimoine de Pays.

Cette équipe, sous la responsabilité des encadrants techniques, M. LAFFARGUE, M. ALLIN, pourra restaurer et mettre en valeur un ou plusieurs éléments du petit patrimoine communal. L'outillage et le matériel sont fournis par la Communauté de Communes. Les matériaux sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, en ayant délibéré à l'unanimité, considérant l'intérêt de cette opération en faveur

d'un public en difficulté, décide d'accepter le principe de bénéficier de l'intervention de ce chantier d'insertion.

Il autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la CDCHS précisant les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Il décide de prévoir au budget la somme nécessaire à l'achat des matériaux.

2013/11/02 - ESPACE SAINTONGE : CHANGEMENT DE TARIFS

Une augmentation de 2,5 % environ (montants arrondis à l'euro près) est proposée et acceptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014 (cf tableau détaillé). Les contrats ayant déjà été signés pour 2014 bénéficieront du tarif 2013, seul connu à la date de l'engagement.

2013/11/03 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ROUFFIAC fera l'objet d'un recensement de population en 2014 et que, pour ce faire, il convient de nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2014 :

crée un poste de coordonnateur communal,
crée deux postes d'agent recenseur,
inscrira la dépense au budget primitif 2014,
charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2013/11/04 - ÉLECTIONS MUNICIPALES ET EUROPÉENNES

Pour information, les dates des élections ont été arrêtées ainsi :

municipales : 23 et 30 mars 2014,
européennes : 25 mai 2014.

2013/11/05 - MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire :

rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et voies communales, sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, du fait de la réalisation ou la réhabilitation de nouvelles constructions, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique :

chemin du Clône : suite aux différentes constructions réalisées sur cette voie, le linéaire est passé de 45 m à 230 mètres ;

impasse du Docteur Jean : l'habitation au fond de cette impasse ayant été rénovée, le linéaire de cette voie est passé de 28 m à 45 mètres ;

chemin de la Terrière : suite aux nouvelles constructions réalisées sur cette voie, le linéaire est passé de 239 m à 361 mètres.

qu'il convient d'incorporer l'allée du lotissement d'une longueur de 161 mètres au domaine public,

comme prévu lors de la délibération du 04/11/2008.

précise que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le linéaire de la voirie communale est porté à : 13 057 m + 485 mètres = 13 542 mètres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

approuve le nouveau tableau de classement qui n'a pas à être soumis à enquête publique, décide le classement dans la voirie communale de l'allée de la Figerasse : 161 mètres modifie le tableau de classement de la voirie communale du fait de l'extension des voies ci-après :

chemin du Clône : 230 mètres ;

impasse du Docteur Jean : 45 mètres ;

chemin de la Terrière : 361 mètres.

Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

2013/11/06/01 - CDA DE SAINTES : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DU SUPPLÉANT

Du fait de notre intégration à la CDA de Saintes au 1er janvier 2014, il convient de désigner le délégué et son suppléant pour la période du 1er janvier 2014 à la date de l'élection du prochain maire.

À l'unanimité, sont désignés :

Délégué : Joël ARNAUD

Suppléant : Julien TISSANDIER.

2013/11/06/02 - CDA DE SAINTES : DÉCHETS

Des conteneurs pour les ordures ménagères, les verres et les journaux ainsi que des sacs jaunes pour le tri sélectif vont être distribués dans chaque foyer. Les responsables de cette distribution expliqueront à chacun les modalités des différentes collectes.

Un livret d'explications sera remis et un calendrier sera envoyé au domicile de chacun avant la fin de l'année.

2013/11/07 - DROIT DE PRÉEMPTION SUR FONDS DE COMMERCE

Monsieur le Maire informe que le multi-services de Rouffiac est en vente. Ce jour, M. ARNAUD a reçu une personne qui s'est portée acquéreur. Dans l'éventualité où l'affaire ne pourrait être conclue d'ici fin juin, la commune peut se porter acquéreur du fonds de commerce à condition qu'elle le revende dans les 2 ans.

À l'unanimité, le conseil accepte d'acheter le fonds de commerce et charge Monsieur le Maire de signer tout document dans ce sens.

2013/11/08 - CARTE COMMUNALE : ENQUÊTE PUBLIQUE

Compte tenu de l'avancement des travaux et des réponses reçues, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

décide de lancer la procédure d'enquête publique,
charge Monsieur le Maire de signer tout document utile.

2013/11/09 - ESTIVALES 2014

Même si la commune de Rouffiac n'est plus adhérente à la CDCHS, cette dernière nous propose d'organiser une soirée musicale.

□ À l'unanimité, le conseil choisit un concert dans l'□ Église soit de Jazz New Orleans soit de musique celte, selon les disponibilités des groupes.

2013/11/10 - INONDATIONS

Suite aux pluies diluviennes, l'avenue de Peuplat a été coupée, dans le virage de Peuplat, le réseau souterrain ne fournissant pas. En réalité, la sortie de la buse (sur la commune de Montils) était obstruée. Jean-Marie BOYER, à l'aide de sa mini-pelle, est intervenu bénévolement. Merci à lui.

Dans le même ordre d'idée, les fossés qui courent le long de l'avenue de Peuplat doivent être curés.

2013/11/11 - PÉTITIONS

2 pétitions ont été reçues en mairie (aboiements intempestifs nocturnes de chiens) et plainte de riverains relative aux conséquences d'arbres tombés sur la ligne ERDF rue du Petit Loubet. Les 2 ont été gérées par envoi de courrier aux intéressés.

2013/11/12 - FLAVESCENCE DORÉE

Une parcelle a été touchée à 80 % par cette maladie et doit être obligatoirement et intégralement arrachée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.